Le Buccérien

N°47

Bulletin Municipal

Laboissière en Thelle

SOMMAIRE

P 3	L'édito du Maire
P 4	Horaires du secrétariat de Mairie
P 5	Horaires de l'agence postale et de la déchèterie
P 6	Numéros utiles
P 7-8-9	Petits rappels dans notre commune
P 10-11	Démarches administratives
P 12	Quelques chiffres INSEE
P 13	Budget
P 14	Installation d'un système de vidéo protection
P 15	Acquisition de matériel de voirie
P 16	Calendrier scolaire
P 17-33	Comptes rendus de réunion
P 34	Liste des assistants maternels agrées
P 35	Philippe, Le géo trouvetou du Beauvaisis
P 35-36	Formidable élan de solidarité
P 37	Etat civil 2ème semestre 2020
P 38	Salle des fêtes
P 39	Liste des associations de Laboissière en Thelle
P 40-42	L'Amicale de jeunes de Laboissière
P 43	RéZoArt
P 44	Le coin des poètes
P 45-46	Recettes
P 47-49	Jeux

Edito

Chères habitantes, chers habitants,

Le mois de décembre est arrivé à grands pas et même si nous pensons à écorer le sapin de noël, nous savons que la situation reste particulière.
Alors, je vous souhaite bon courage à toutes et à tous qui vivez ces instants difficiles.
La commune elle-même ne pourra célébrer comme il se doit l'arbre de noël des enfants.
Nos aînés qui sont habitués à se retrouver lors d'un banquet des anciens n'ont pas pu se réunir.
La cérémonie des vœux du mairie n'aura, bien entendu pas lieu.
Je m'adresserai à vous tout de même en vous souhaitant mes vœux par courrier.
Je vous souhaite à toutes et à tous bon courage et vous donne rendez-vous prochainement.
Prenez bien soin de vous.

Le Maire,

Jean-Jacques THOMAS

Le bulletin municipal de Laboissière en Thelle, sous la responsabilité du Maire, relate les évènements de la commune et les décisions prises en Conseil Municipal par les élus. Il est au service des Associations pour annoncer leurs activités et leurs manifestations. Il paraît tous les 6 mois.

Outil de communication, le bulletin municipal est destiné aux habitants de la commune. Distribué aux personnes n'ayant pas d'outil informatique.

Le bulletin municipal de la commune est aussi disponible dans les lieux suivants :

- A l'accueil de la Mairie, en édition papier,
- **Disponible en ligne**, sur le site Internet de la Mairie, en version consultable et /ou téléchargeable au format PDF. *www.laboissiere-en-thelle.fr*

Lydie BRACONNIER

LABOISSIERE EN THELLE

Horaires du secrétariat	☎ : 03.44.08.62.03 Fax : 03.44.08.83.14 Mairie.laboissiereenthelle@wanadoo.fr Site : www.laboissiere-en-thelle.fr
Lundi	De 08h30 à 12h00 De 14h00 à 19h00
Mardi	De 08h30 à 12h00 De 14h00 à 18h00
Mercredi	Fermé
Jeudi	De 08h30 à 12h00 De 14h00 à 19h00
Vendredi	De 08h30 à 12h00 De 14h00 à 17h00

Secrétaire de mairie : Mme Lydie BRACONNIER

Nombre d'habitants	1 350
Nom des habitants	Les Bucceriens
Superficie	964 hectares
Altitude	205 mètres
Mr le Maire	Jean-Jacques THOMAS
1er Adjoint	Jean-Philippe PIOCELLE
2ème Adjoint	Isabelle CATHELAIN
3ème Adjoint	Christophe DUMOTIER

Les textes fournis par les associations Communales sont publiés sans aucune modification de notre part.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

☎ : 03.44.45.96.17

Lundi	10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30
Mardi	10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h30
Mercredi	Fermé
Jeudi	10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h30
Vendredi	10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30
Samedi	De 09h30 à 12h00

SMDO
VOTRE SERVICE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION DES DÉCHETS

HORAIRES DE LA DECHETTERIE

☎ : 03.44.09.67.11

Lundi	14h00 – 18h00
Mardi-Mercredi-Vendredi -Samedi	09h00 – 12h00 et 14h00 – 18h00
Fermée le jeudi	

NUMEROS UTILES

LES ECOLES

Ecole Primaire	☎ **03.44.08.62.72**
Ecole Maternelle	☎ **03.44.08 98.34**
PERISCOLAIRE	☎· **03.44.08.05.05**
MAIRIE	☎ **03.44.08.62.03**
LA POSTE	☎ **03.44.45.96.17**
DECHETTERIE	☎ **03.44.09.67.11**
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS	☎ **03.44.22.01.60**
LA PAROISSE	☎ **03.44.03.31.27—☎ 03.44.03.41.02**
PERCEPTION DE MERU	☎ **03.44.22.88.10**
PREFECTURE DE L'OISE	☎ **03.44.06.12.34**
Formulaires à télécharger	**http://www.oise.pref.gouv.fr**

URGENCES

SAMU – SMUR (médecins de garde)	☎ **15**
PHARMACIES DE GARDE	☎ **3237**
SAMU BEAUVAIS CŒUR	☎**03.44.48.42.42**
POMPIERS	☎ **18**
GENDARMERIE	☎ **03.44.03.55.17 ou 17**
EDF (sécurité dépannage)	☎ **03.44.52.07.92**
GDF (sécurité dépannage)	☎ **03.44.52.16.85**
CENTRE ANTI-POISON	☎ **01 40 05 48 48**
Cabinet d'infirmières libérales (53 Grande rue 60570 Laboissière en Thelle)	☎ **06.38.37.95.29**

PETITS RAPPELS

LES DEPOTS SAUVAGES

Chaque semaine les employés communaux procèdent à l'enlèvement de déchets, gravats, plastiques, bois, amiante, pneumatiques, voir des déchets ménagers.

Chaque semaine, la quantité varie d'une à plusieurs heures de ramassage. Cette situation devient intolérable. Le personnel communal passe du temps anormal sur leur période d'activité.

En raison de la rapidité des auteurs, il est impossible de les prendre sur le fait.

Face à cette pollution qui nous fait perdre notre temps et notre argent, la municipalité vous demande de communiquer les immatriculations de tous véhicules suspects traînant dans les chemins.

Nous comptons sur votre civisme et remercions tous les habitants pour leur comportement écocitoyens en contribuant à la propreté de notre village.

Hors le cas prévu par l'article R. 635-8, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation.

Est puni de la même peine le fait de déposer ou d'abandonner sur la voie publique des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par l'autorité administrative compétente, notamment en matière de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures.

Les personnes morales peuvent être déclarées responsables pénalement, dans les conditions prévues par l'article 121-2, des infractions définies au présent article.

La peine encourue par les personnes morales est l'amende, suivant les modalités prévues par l'article 131-41.

STATIONNEMENT DES VEHICULES

Rappel au manque de civisme de certains conducteurs automobiles qui stationnent sur des zones interdites, notamment à proximité de l'école ou la sécurité de nos enfants est engagée.

Je compte sur le civisme des automobilistes.

NUISANCES SONORES

Nous vous rappelons qu'en matière de lutte contre le bruit de voisinage, il a été précisé par Arrêté Préfectoral que les horaires pour l'utilisation des engins thermiques (tondeuse, tronçonneuse etc….) sont les suivants :

- Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h30.
- Le samedi de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
- Le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les horaires.

A PROPOS DES CHIENS

Les chiens sont nos fidèles compagnons mais sur la voie publique ainsi que sur la place de la Mairie, ils doivent être accompagnés et tenus en laisse pour éviter tout accident regrettable et le dépôt inopiné de crottes sur les trottoirs et sur nos espaces verts. Tout chien vagabond est exposé à l'enlèvement et au dépôt en fourrière à tout moment sur appel de la mairie.

La loi impose de ramasser les « crottes » de son/ses chien(s), c'est une règle élémentaire de savoir-vivre, un devoir de citoyen. Ramasser, ce n'est pas s'abaisser, c'est une preuve de civisme avec une dimension morale, un geste citoyen, un geste simple.

Cette infraction relève en effet de l'article R631-2 du code pénal et de l'article R632-1

Modifié par Décret n°2007-1388 du 26 septembre 2007 - art. 4 JORF 28 septembre 2007

L'entretien des trottoirs devant chez-soi

Bien qu'appartenant au domaine public, l'entretien des trottoirs est à la charge des habitants

Plusieurs types d'obligations portant sur l'entretien des trottoirs devant chez-soi peuvent être en vigueur dans une commune, à savoir :

- le désherbage ;
- le balayage des feuilles et autres détritus ;
- **le nettoyage de la neige et du verglas ;**
- la prévention des accidents avec mise en place de sel, de sable, de cendres ou de sciure de bois.

A qui revient la charge de l'entretien des caniveaux ?

Les caniveaux constituent un accessoire de la voie au droit de laquelle ils sont situés dès lors qu'ils collectent exclusivement les eaux pluviales ruisselant sur la chaussée, afin d'éviter leur accumulation sur la voie de circulation. Il appartient à la commune d'entretenir les caniveaux et d'assurer le nettoyage des rues.

,

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

RECENSEMENT MILITAIRE : **A compter de votre 16ème anniversaire, pensez à venir vous inscrire en Mairie, sur les listes de recensement militaire.**

LISTE ELECTORALE : **Vous venez d'arriver sur la commune ou d'avoir 18 ans, pensez à venir vous inscrire sur la liste électorale.**

AVIS AUX NOUVEAUX ADMINISTRES : **Venez-vous faire connaître en Mairie ainsi que vos enfants. Chaque année, la commune organise un arbre de noël et distribue un jouet aux enfants de la commune. Pensez à venir les inscrire en Mairie, muni de votre livret de famille.**

INSCRIPTION AUX ECOLES : **Une préinscription sera faite en Mairie. Merci d'apporter votre livret de famille et un justificatif de domicile.**

PACS : depuis le 1er novembre 2017 vous pouvez-vous pacser en Mairie.

CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS : veuillez contacter les mairies suivantes :

- **Mairie de Noailles : ☎ 03.44.03.30.61**
- **Mairie de Méru : ☎ 03.44.52.36.00**

Historique et situation administrative d'un véhicule d'occasion

HistoVec permet au vendeur d'un véhicule de partager à un acheteur intéressé l'historique des faits marquants du véhicule enregistrés dans le fichier national du système d'immatriculation des véhicules (SIV) :

- Date de sa première mise en circulation
- Changements successifs de propriétaire
- Sinistres ayant donné lieu à une procédure de réparation contrôlée par un expert en automobile
- Situation administrative du véhicule (gage, opposition, vol)
- Caractéristiques techniques (marque, couleur, cylindrée, puissance CV, vitesse du moteur, niveau sonore, critère de pollution...).

Le propriétaire se connecte à HistoVec grâce au numéro de plaque d'immatriculation du véhicule concerné, ses données nominatives et des informations figurant sur la carte grise.

Il génère ensuite le rapport HistoVec et le partage à l'acheteur potentiel.

Le certificat de situation administrative (couramment appelé *certificat de non-gage*), enrichi de l'historique du véhicule, est accessible via Histovec.

Carte grise

Si vous achetez un véhicule, vous avez un mois pour le faire immatriculer et obtenir votre carte grise (désormais appelée certificat d'immatriculation). Après ce délai, si vous ne pouvez pas présenter la carte grise à votre nom lors d'un contrôle des forces de l'ordre, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 750 € (en général, amende forfaitaire de 135 €).

A savoir : Il n'est désormais plus possible de demander une carte grise auprès de la préfecture ou de la sous-préfecture. La démarche s'effectue désormais en ligne.

Le code vendeur n'est pas nécessaire pour effectuer cette démarche.

Solde des points du permis de conduire

Permet de consulter le nombre de points que vous avez sur votre permis de conduire.

Vous pouvez accéder au téléservice via *FranceConnect* ou avec votre numéro de dossier, inscrit sur votre permis, et votre code confidentiel sécurisé

Quelques chiffres INSEE

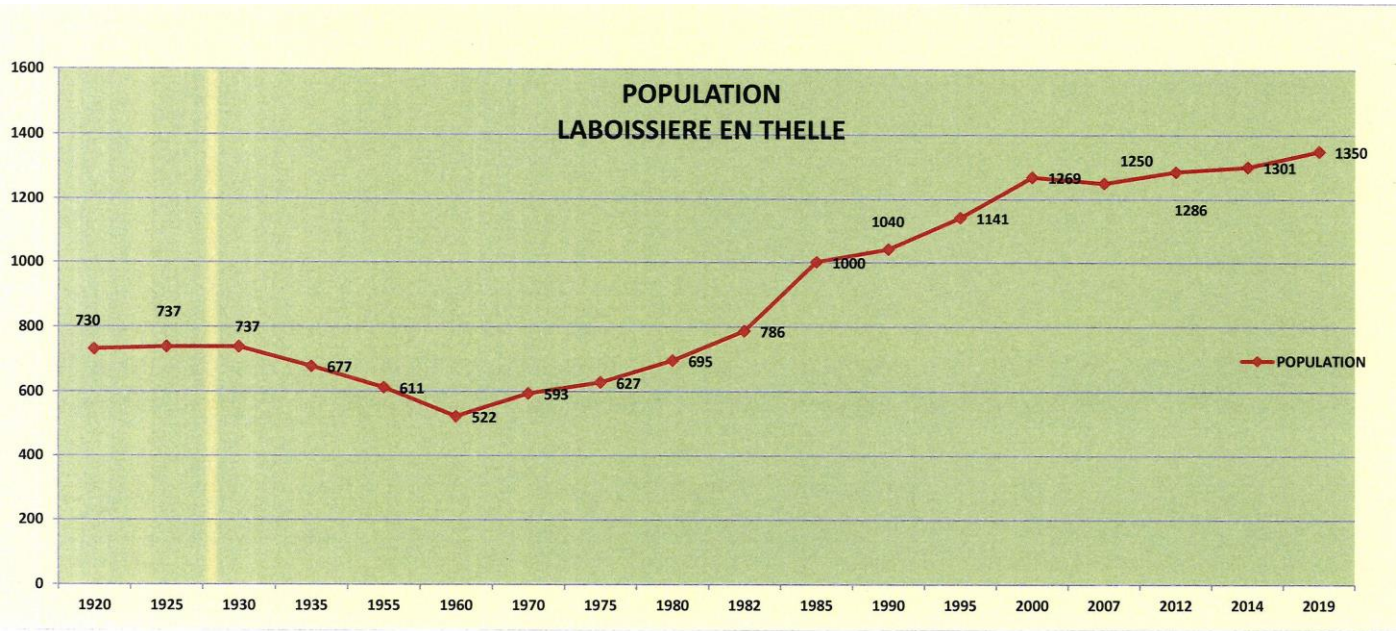

Laboissière en Thelle compte 51% de femmes et 49% d'hommes.

48.7% des habitants sont mariés alors que 51.3% des habitants de plus de 15 ans sont célibataires.

Nombre de Familles et d'enfants par famille à Laboissière en Thelle

Le nombre de ménages à Laboissière en Thelle est de 469, la taille moyenne des ménages est de 2.7 personnes par ménage (données de 2016), 40.8 % des ménages n'ont pas d'enfants, 27.6 % des ménages ont un enfant de moins de 25 ans, 18.4 % ont deux enfants de moins de 25 ans et enfin 13.2 % des ménages ont trois enfants ou plus, de moins de 25 ans.

Répartition socio-professionnelle de la population de Laboissière en Thelle

La population de Laboissière en Thelle compte 1 076 habitants de plus de 15 ans. Le taux d'activité des personnes de plus de 15 ans résidant à Laboissière en Thelle est de 77.3%.
74 sont artisans, commerçants ou chefs d'entreprise.
84 sont cadres ou professions intellectuelles supérieures.
208 sont de professions intermédiaires.
153 sont employés.
153 sont ouvriers.
285 sont retraités.
119 sont sans activité.

BUDGET – LABOISSIERE EN THELLE

LABOISSIÈRE-EN-THELLE

283 €

L'encours de la dette par habitant pour Laboissière-en-Thelle, alors que ce chiffre est de 534 € pour les communes de 1 000 à 10 000 habitants du département

3 080 616 €

Le total des dépenses d'équipement (principal indicateur d'investissement) de 2012 à 2019 pour Laboissière-en-Thelle

ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE DE 2012 À 2019

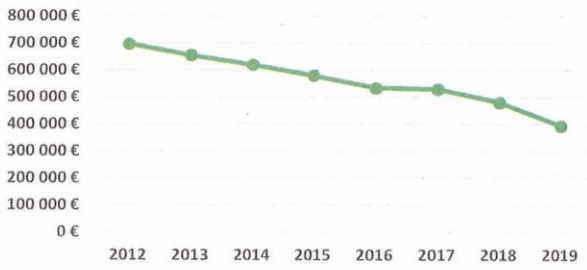

En 2019, l'encours de la dette est de 393 471 € pour Laboissière-en-Thelle.

Source : Balance comptable des collectivités, 2012-2019

CHARGES DE FONCTIONNEMENT PAR TYPE

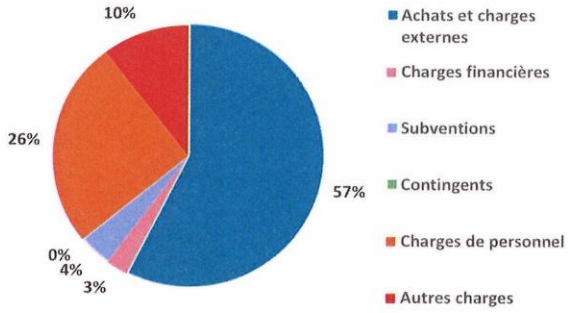

En 2019, les dépenses de personnel représentent 26% du budget de la commune.

Source : Balance comptable des collectivités, 2019

34 €

La capacité d'auto-financement brute par habitant de la commune, contre 189 € pour les communes de 1 000 à 10 000 habitants de France métropolitaine

277 €

Les dépenses d'équipement par habitant en moyenne chaque année depuis 2012

Installation d'un système de vidéo protection de 11 caméras

La commune de Laboissière en Thelle a souhaité installer un dispositif de vidéoprotection destiné à sécuriser les entrées et sorties de l'agglomération ainsi que certains points définis sur le territoire.

La commune veut faire de cet outil informatique un élément de dissuasion et de lutte contre l'insécurité et les incivilités. Prévention des atteintes aux personnes et aux biens sur les espaces publics sont les objectifs attendus.

Ce dispositif placé sous le contrôle du maire lui permettra ainsi qu'aux personnes ayant à en connaître de vérifier et contrôler en temps réel ou à postériori, les flux de véhicules sur les axes entrants ainsi que certains secteurs sensibles.

Les futures installations et fournitures du système de vidéoprotection ainsi que les prestations de maintenance ont donné lieu à un marché à bons de commande.

La société NTI de Beauvais a été retenue.

Acquisition de matériel de voirie

Acquisition de matériel de voirie communale exige d'avoir du matériel performant et opérationnel.

C'est pourquoi en 2019, nous avons décidé de remplacer le matériel d'entretien des routes.

L'ensemble tracteur, balayeuse et lame de déneigement a été renouvelé.

Une consultation a été lancée, en conformité avec le code de la commande publique pour l'acquisition du nouveau matériel.

A l'issue de l'examen des propositions nous avons retenu un ensemble composé d'un tracteur CLAAS d'une balayeuse et d'une lame de déneigement, avec la reprise du matériel ancien.

Nous avons été subventionnés par le département de l'Oise.

15

Le Calendrier scolaire

CALENDRIER Année scolaire 2020-2021 / Zone B

Noël 2020

du samedi 19 décembre 2020 au lundi 4 janvier 2021

Hiver 2021

du samedi 20 février au lundi 8 mars 2021

Printemps (Pâques) 2021

du samedi 24 avril au lundi 10 mai 2021

Été (grandes vacances) 2021

du mardi 6 juillet au mercredi 1er septembre 2021

Comptes rendus de réunions

Du 2ème semestre 2020

SÉANCE DU 25 JUIN 2020

La séance est ouverte à 19 heures à huis clos.

1. **Désignation d'un secrétaire de séance.**
Le conseil municipal choisit pour secrétaire de séance madame Lydie BRACONNIER.

2. **Approbation du compte-rendu de réunion du jeudi 13 février 2020 et du 25 mai 2020.**
Après en avoir délibéré, les comptes rendus des réunions du 13 février 2020 et 25 mai 2020 sont approuvés à l'unanimité.

3. **Vote des subventions aux associations.**
Monsieur le Maire propose les subventions suivantes :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité;

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2019	SUBVENTIONS 2020
AMICALE DES JEUNES	5 000.00 €	5 000.00 €
AMICALE DES POMPIERS NOAILLES	250.00 €	250.00 €
ANCIENS COMBATANTS STE GENEVIEVE	200.00 €	200.00 €
AUX PETITS BUCCERIENS	1 100.00 €	1 100.00 €
GENERATIONS LOISIRS	2 500.00 €	2 500.00 €
LES ECHOS DE LABOISSIERE	500.00 €	500.00 €
LES TCHOUPINOUX	500.00 €	500.00 €

LIGUE FRANCAISE CONTRE LE CANCER	200.00 €	200.00 €
MOAT - MUTUELLE	2 446.15 €	921.32 €
P TIT BICHIQUES	1 500.00 €	- €
PARALYSES DE France	200.00 €	200.00 €
RESTAURANT DU CŒUR	500.00 €	500.00 €
REZOART	1 000.00 €	1 000.00 €
SECOURS CATHOLIQUE	300.00 €	300.00 €
TEMPS LIBRE	3 800.00 €	3 800.00 €
MULTI CATS	- €	300.00 €
TOTAL	**19 996.15 €**	**17 271.32 €**

AUTORISE le maire à verser les subventions accordées aux associations;

INSCRIT les dépenses nécessaires au budget primitif 2020.

4. Vote des taux d'imposition.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

DECIDE de maintenir les mêmes taux des contributions communales de l'année dernière

FIXE COMME SUIT : les taux;

Taxes	Taux votés
Taxe Foncière bâtie	22.01 %
Taxe Foncière non bâtie	41.23 %

Vote à l'unanimité

5. Achat d'un tracteur.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, suite de la réunion du 21 novembre 2019, il avait été décidé d'acheter un tracteur, une lame de déneigement et une balayeuse.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'effectuer ces achats en 2020 pour l'entretien de la voirie, fauchage, déneigement, entretien des chemins et balayage des caniveaux.

Il présente à cet effet les trois devis de l'entreprise LA MOTOCULTURE DE L'OISE pour un montant total de 98 800 euros Hors Taxes.

Devis n° 1125612 pour l'achat d'un tracteur pour un montant Hors Taxes de 79 000 euros.

Devis n° 22185 pour l'achat d'une lame de déneigement pour un montant Hors Taxes de 5 000 euros.

Devis n°22186 pour l'achat d'une balayeuse pour un montant Hors Taxes de 14 800 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré;

APPROUVE l'achat du matériel telle que définie ci-dessus.
INSCRIT les dépenses nécessaires au budget primitif 2020.

6. Accord de financement pour l'achat du tracteur.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'afin de pourvoir au financement de l'achat du tracteur, il convient d'avoir recours à un financement d'un montant de 49 200.00 €uros. Il fait part d'une proposition faite par CLASS FINANCIAL SERVICES.

Le Conseil Municipal, après examen du dossier,

DECIDE de contracter un financement auprès de CLASS FINANCIAL SERVICES d'un montant de 49 200.00 €uros, sur une durée de deux ans à un taux fixe de 1.06033% TEG annuel – Taux de crédit 0.736% - échéance annuelle – frais de dossier 240 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer le présent accord de financement.

7. Vote du budget primitif 2020.

Le conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques THOMAS, Maire,

Arrête l'affectation de résultats 2020 aux sommes suivantes :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT 2019		INVESTISSEMENT 2019	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes

Résultats reportés 2018		104 628.87 €		82 626.36 €
Opérations de l'exercice	768 610.28 €	834 119.92 €	180 836.12 €	199 441.98 €
Totaux		938 748.79 €		282 068.34 €
Résultat de clôture		**170 138.51 €**		**101 232.22 €**

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	**R001**	**101 232.22 €**
RESTES A REALISER	**RAR**	20 000.00 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		170 138.51 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	**1068**	55 916.78 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE BP 2020	**R002**	**114 221.73 €**

Arrête le budget primitif 2020 aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		**DEPENSES**	**RECETTES**
VOTE	**CREDITS DE FONCTIONNEMENT**	**917 719.97 €**	**803 498.24 €**
REPORT	**RESULTAT DE FONCT. REPORTE**		**114 221.73 €**
	TOTAL	**917 719.97 €**	**917 719.97 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT		**DEPENSES**	**RECETTES**
VOTE	**CREDITS D'INVESTISSEMENT**	**259 273.48 €**	**178 041.26 €**
RAR	**RESTES A REALISER**	**20 000.00 €**	
REPORT	**RESULTAT D'INVT. REPORTE**		**101 232.22 €**
	TOTAL	**279 273.48 €**	**279 273.48 €**

TOTAL DU BUDGET 2020	**1 196 993.45 €**	**1 196 993.45 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE de l'adopter à l'unanimité.

8. Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE les membres de la commission communale des impôts directs comme suit, sachant que l'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaires titulaires ou suppléants par le directeur départemental ou régional des finances publiques;

Le Maire étant membre de droit de la CCID ne sera pas mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.

1	M.	PIOCELLE	JEAN-PHILLIPPE
2	MME	CATHELAIN	ISABELLE
3	M.	DUMOTIER	CHRISTOPHE
4	MME	COURTAUT	SYLVIE
5	M.	VASSEUR	ALAIN
6	MME	TRIBHOU	LYDIE
7	M.	SMETRYNS	MATHIEU
8	MME	TAITINGER	PASCALE
9	M.	MAGAIN	OLIVIER
10	MME	ESCOTTE	FLORENCE
11	M.	CHAPON	BRUNO
12	MME	PLAT	ELISABETH
13	M.	MORTELECQ	PASCAL
14	MME	CARON	SEVERINE
15	MME	MAILLART	LILLIANE
16	M.	PICARD	JEROME
17	M.	VIGNERON	RICHARD
18	MME	RUFIN	AGNES
19	M.	BREEMERSCH	ANDRE
20	M.	LEDRU	DANIEL
21	M.	THOMASSIN	VINCENT
22	MME	PORRON	JANINE
23	MME	MAGNIN	CLAUDINE
24	M.	LALOUETTE	RODOLPHE

9. Renouvellement du contrat solutions cloud Microsoft avec l'ADICO.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de renouveler le contrat Solutions Cloud Microsoft avec l'association ADICO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le renouvellement de contrat avec l'ADICO pour une durée de quatre ans.

10. Avenant au contrat passé avec la société SARL NETTOYAGE EUROPÉEN.

Monsieur le Maire présente dans le cadre du contrat passé avec la société NETTOYAGE EUROPEEN un 1er avenant pour l'entretien du groupe scolaire.

Il rappelle que la collectivité avait signé un contrat avec cette société de nettoyage en date du 21 juin 2019 et à notre demande, la société NETTOYAGE EUROPEEN a adapté ses services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 auprès de la société NETTOYAGE EUROPEEN pour l'entretien du groupe scolaire.

INSCRIT les crédits nécessaires au Budget 2020.

11. Courriers divers.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'après examen de notre demande de subvention auprès du Conseil Départementale de l'Oise pour l'achat de la lame de déneigement, notre dossier est complet et qu'à ce titre cet accusé de réception vaut dérogation et que nous pouvons engager la dépense.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier des associations Papycar et RéZoArt nous informant de l'annulation de la course de caisse à savon qui était prévu le 13 septembre 2020.

Monsieur le Maire donne lecture du jugement rendu par le tribunal administratif.

Monsieur le Maire fixe la prochaine date de la commission administrative du CCAS au jeudi 2 juillet 2020 à 18 heures.

Monsieur Olivier MAGAIN, conseiller municipal sollicite le local vide derrière la cour du préau de l'école maternelle, afin d'y stocker le matériel de l'association les joyeux Buccériens.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H50.

<u>SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020</u>

La séance est ouverte à 19 heures.

1. **Désignation d'un secrétaire de séance.**
   Le conseil municipal choisit pour secrétaire de séance madame Lydie BRACONNIER.

2. **Approbation du compte-rendu de réunion du 25 juin 2020**
   Après en avoir délibéré, le compte rendu de la réunion du 25 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

3. **Extension du contrat ménage de l'école pendant la période du COVID 19.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une extension du contrat de ménage de l'école est à envisager pendant la période du COVID 19.

Il présente un devis de la société de Nettoyage Européen déjà en charge de l'entretien des locaux pour un montant mensuel hors taxes de 1 560.00 euros soit 1 872.00 euros toutes taxes comprises.

Des passages supplémentaires sont à prévoir les lundis et jeudis en plus des deux passages hebdomadaires des mercredis et vendredis.

Les prestations concernent le nettoyage complet de l'école primaire avec un nettoyage des points de contact au quotidien.

Les prestations sont réparties soit 3 heures à deux personnes à chaque passage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, 14 voix pour dont une abstention,

Décide d'accepter le devis présenté par la société Nettoyage Européen,

Inscrit les dépenses nécessaires au budget primitif 2020.

Les prestations supplémentaires prennent effet à compter du 1er septembre 2020.

4. Communauté de Communes des Sablons – Transfert des pouvoirs de police spéciale.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal;

Conformément à l'article L 5211-9-2 du Code Général de Collectivités Territoriales, l'élection du nouvel exécutif communautaire entraîne automatiquement le transfert des pouvoirs de police spéciale des maires en matière d'assainissement (collectif et non collectif), de collecte des déchets ménagers, de stationnement des résidences mobiles des gens du voyage, de circulation et stationnement sur voirie et de lutte contre l'habitat indigne.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de ne pas transférer les pouvoirs de police spéciale à la Communauté de Communes des Sablons.

5. Communauté de Communes des Sablons – Compétences PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) est un outil essentiel d'aménagement de l'espace et les problématiques s'y rattachant doivent être, dans un souci de cohérence, réglées à une échelle territoriale où elles font sens.

La loi A.L.U.R. (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 rend obligatoire et de plein droit le transfert de cette compétence aux Communautés de Communes et aux Communautés d'Agglomération.

Les communes membres d'une Communauté de Communes ou d'une Communauté d'Agglomération peuvent, soit transférer la compétence selon les modalités prévues à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et transformer le P.L.U. en P.L.U.I., soit s'opposer au transfert de plein droit de cette compétence.

Les communes doivent se positionner dans les trois mois qui précèdent cette date butoir soit le 31 décembre 2020.

Une minorité de blocage composée d'au minimum 25 % des communes représentant au moins

20 % de la population peut s'opposer au transfert automatique de la compétence PLU à la Communauté de Communes des Sablons.

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas opter pour la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, de s'opposer à ce transfert automatique de compétence,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- Ne pas opter pour la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.) et par conséquent, de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes des Sablons.

6. Décisions modificatives au budget primitif 2020.

En mars 2020, deux mandats ont été émis afin d'annuler des titres de recettes concernant des acomptes versés pour la réservation de la salle des fêtes perçus en 2019.

Lors de l'élaboration du budget primitif 2020, aucun crédit n'a été inscrit sur le compte 673 (titres annulés sur l'exercice antérieur)

Il convient d'effectuer une décision modificative au budget primitif 2020.

Compte 673 + 800 euros

Compte 6288 - 800 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Autorise monsieur Le Maire à effectuer cette modification au budget primitif 2020.

7. Règlement du columbarium et du jardin du souvenir.

Monsieur le Maire donne lecture du nouveau règlement du columbarium et du jardin du souvenir;

ARTICLE 1 : Création du Columbarium et du Jardin du Souvenir.

Un Columbarium et un Jardin du Souvenir sont mis à la disposition des familles pour leur permettre d'y déposer des urnes ou d'y répandre les cendres de leurs défunts. Il convient de respecter les dispositions du présent règlement.

COLUMBARIUM

ARTICLE 2 : Destination des cases.

Le columbarium est divisé en cases de 35x40, destinées à recevoir exclusivement des urnes cinéraires. Dans chaque case, les familles peuvent déposer deux ou trois urnes cinéraires, dans la limite de la dimension de la case et des urnes.

Les familles doivent veiller à ce que le nombre, la dimension et la hauteur des urnes permettent leur dépôt. La Commune n'est pas responsable si le dépôt ne peut être effectué en raison du nombre ou de la dimension des urnes.

ARTICLE 3 : Attribution.

Les cases sont réservées aux cendres des personnes décédées à Laboissière-en-Thelle, ou domiciliées, ou nées, ou propriétaires à Laboissière-en-Thelle, alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune.

Aucun dépôt d'urne n'est possible sans certificat de crémation de l'officier d'état civil de la commune du lieu de crémation, et l'autorisation du Maire de Laboissière-en-Thelle ou de son représentant.

ARTICLE 4 : Expression de la mémoire.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'identification des personnes inhumées au Columbarium se fait par apposition sur le couvercle de fermeture, de plaques normalisées et identiques.

Dans un souci d'harmonie esthétique, les portes du Columbarium sont identiques. Elles permettent de fixer une photographie de taille 8x7cm.

Elles peuvent être équipées d'un soliflore, selon les recommandations précises de la commune et à la charge des familles.

Une plaque en granit noir fin sera fourni par la Mairie. Ses dimensions sont de 19x12 et vous sera facturée 45 euros.

Les gravures sur les portes des columbariums doivent être réalisées en caractère d'une hauteur de 2.5cm pour les majuscules, 2cm pour les minuscules, en lettres « Antiques », dorées à l'or fin.

Les textes à graver doivent comprendre les noms, prénoms, années de naissance et de décès du ou des défunts.

Chaque case pouvant accueillir deux ou trois urnes, la disposition des gravures doit permettre l'inscription des mémoires.
A la demande du concessionnaire, la plaque pourra être changée, à ses frais, et à l'identique de la plaque originale.
Au terme de la durée de la concession, cette plaque spécifique est rendue à la famille.

ARTICLE 5 : Exécution des travaux.

Les opérations nécessaires à l'utilisation du Columbarium ouverture et fermeture des cases, scellement et fixation des couvercles et plaques, sont obligatoirement exécutées, en présence d'un élu, par une entreprise spécialisée.
La Commune intègre dans le coût de la concession, le prix de la plaque d'identification vierge. Ainsi, chaque famille pourra consulter le professionnel de son choix (Marbrerie – Pompes-Funèbres), pour la réalisation des gravures.

ARTICLE 6 : Fleurissement.

Un soliflore peut être fixé sur chaque porte par un professionnel, après validation par la Commune.
Son fleurissement doit rester discret et ne pas déborder sur les cases voisines.
Le fleurissement devant le Columbarium est autorisé pendant un mois : après le décès, à la Toussaint et aux Rameaux.
En dehors de ces périodes, la Commune se réserve le droit d'enlever les fleurs.
Aucune plantation n'est autorisée.

ARTICLE 7 : Date, tarifs et durée de la concession.

Les cases sont concédées au moment du décès pour une période de 30 ans, renouvelable. À tout moment, elles peuvent faire l'objet de réservation, au tarif en cours au jour de la réservation. La concession démarre dans ce cas au jour de la réservation.
L'octroi de la concession dans le columbarium ouvre droit à la perception au profit de la Commune d'une redevance unique dont le tarif est de 145 euros.
La redevance comprend l'emplacement et le prix de la plaque d'identification vierge.

ARTICLE 8 : Renouvellement.

A son expiration, la concession peut être renouvelée au tarif en vigueur au jour de la demande de renouvellement.
Les concessionnaires et leurs ayants droit disposent d'un délai d'un an après le terme de la concession pour user droit à leur renouvellement.
En cas de renouvellement, la nouvelle période prend effet le lendemain de la date d'échéance de la période précédente.

ARTICLE 9 : Reprise par la commune.

En cas de non-renouvellement de la concession, dans le délai d'un an après son expiration, la case est reprise par la Commune, de plein droit, à titre gratuit, sans indemnité. Les cendres sont alors dispersées dans le Jardin du Souvenir.

Les urnes, et la plaque démunie du soliflore, sont tenues à la disposition de la famille pendant six mois. Elles peuvent être remises à la famille. Passé ce délai, les urnes et les plaques sont détruites.

ARTICLE 10 : Déplacement de l'urne.

Les urnes ne peuvent pas être déplacées du Columbarium sans autorisation spéciale de la Mairie.

Avant expiration de la concession, les urnes ne peuvent être retirées à l'initiative de familles qu'à la suite d'une demande émanant du titulaire de la concession. Cette disposition s'applique également au retrait des urnes déposées dans une sépulture.

L'autorisation est demandée obligatoirement par écrit, pour la restitution définitive à la famille, pour la dispersion au Jardin du Souvenir, pour un transfert dans une autre concession.

La Commune de Laboissière-en-Thelle reprend alors plein droit et gratuitement la case redevenue libre.

JARDIN DU SOUVENIR

ARTICLE 11 : Dispersion des cendres.

Conformément aux articles R.22 et R.2223-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les cendres des défunts peuvent être dispersées au Jardin du Souvenir. Cette cérémonie s'effectuera obligatoirement en présence d'un représentant de la famille et du Maire ou de son représentant, après autorisation délivrée par la Mairie.

Le dispersement au Jardin du Souvenir reste gratuit.

Le Jardin du Souvenir est accessible dans les conditions définies à l'article 3 du présent règlement.

A la demande du concessionnaire, l'expression de la mémoire peut être inscrite, à la charge de la famille, par la commune, sur la stèle du jardin pendant 10 ans.

La gravure sera réalisée dans les conditions définies à l'article 4 du présent règlement.

Chaque dispersion est inscrite sur un registre tenu par la Mairie.

ARTICLE 12 : Fleurissement.

Tous les ornements et attributs funéraires sont prohibés.

Le fleurissement devant le Jardin du Souvenir est autorisé pendant un mois : après le décès, à la Toussaint et aux Rameaux.

Aucune plantation n'est autorisée.

Un courrier électronique sera envoyé à l'ensemble du Conseil Municipal afin d'approuver le présent règlement.

8. Modification des heures d'ouverture de l'Agence Postale Communale.
Monsieur le Maire expose;

Compte tenu de l'augmentation d'activité dans notre Agence Postale Communale, et de la volonté, néanmoins de maintenir son réseau, la Poste a développé un système de gestion partenariale. Celui-ci consiste à proposer aux communes la gestion d'agences postales offrant des prestations postales courantes puis des prestations supplémentaires, autorisant la mise en commun de moyens entre les établissements publics et les collectivités territoriales afin de garantir la proximité des services publics sur le territoire.

De ce fait, il convient de modifier les plages horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale.

Il propose les ouvertures suivantes :

Lundi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30

Mardi de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h30

Mercredi / fermé

Jeudi de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h30

Vendredi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h30

Samedi de 9h00 à 11h30

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité

Accepte d'élargir les plages horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale à compter du 1er octobre 2020.

Autorise à effectuer un avenant au contrat de travail de l'Adjoint Administratif déjà en place sur ce poste.

9. Demande d'acquisition d'un chemin d'accès sur une propriété privée.
Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'un administré sollicitant acquisition d'un chemin d'accès à sa propriété appartenant à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Se donne un temps de réflexion avant de prendre toutes décisions.

10.Rapport d'activité 2019 – SE 60 (Syndicat d'énergie de l'Oise).
Monsieur Jean-Philippe PIOCELLE 1er Adjoint au Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2019.

Conformément à l'article L.5211-39 du code général des Collectivités Territoriales, ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance

publique au cours de laquelle les représentants de la Commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le conseil municipal, ouï l'exposé des représentants de la commune au Syndicat,

Prend acte du rapport d'activités 2019 du Syndicat d'Energie de l'Oise.

Les documents restent consultables en Mairie.

11. Adhésion de la communauté de communes des Lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de la Communauté de Communes de la Picardie Verte au syndicat d'Energie de l'Oise.

Monsieur le Maire expose que les Communautés de Communes des Lisières de l'Oise, du Pays de Bray et de la Picardie Verte, par délibération respective en date du 12 décembre 2019, du 21 janvier 2020 et du 13 février 2020, ont sollicité leur adhésion afin de transférer au syndicat deux compétences optionnelles :

- Maîtrise de la demande en énergie et énergies renouvelables (hors travaux).
- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissement sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance).

Lors de son assemblée du 17 février 2020, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de Communauté de Communes de la Picardie Verte.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ces adhésions.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité par 15 voix pour :

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de Communauté de Communes de la Picardie Verte au SE60.

12. Demande de subvention.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président de l'école des jeunes Sapeurs - Pompiers de noailles.

Suite à la mise en service de secours aux victimes présentant des symptômes liés au COVID, la sollicitation des Sapeurs-pompiers a été particulièrement importante. C'est la raison pour laquelle qu'une demande d'aide financière est sollicitée pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

Décide de leur allouer la somme de 250 euros pour l'année 2020.

13. ILEP – Compte de résultat 2019.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le comparatif du budget prévisionnel 2019 ainsi que le compte de résultat 2019 fournie par les services de l'ILEP.

Le Conseil Municipal, après lecture des documents présentés et en avoir délibéré,

Approuve les documents budgétaires proposés par l'ILEP pour l'année 2019.

Les documents restent consultables en Mairie.

14. Autorisation au Maire pour le lancement de la procédure de marché de services pour l'accueil périscolaire de la pause méridienne et de l'accueil des mercredis.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de l'accueil périscolaire de la pause méridienne et de l'accueil des mercredis

Monsieur le Maire énonce la présentation générale au Conseil Municipal

Depuis 2011, la commune confie à l'association « Initiatives Laïques d'Éducation Populaire » (ILEP) la gestion des activités d'accueil de loisirs des enfants et des adolescents de la commune.

La commune de Laboissière-en-Thelle envisage, au terme du marché 2017-2020 de conserver un mode de gestion indirecte de ces services enfance et jeunesse en continuant de les confier à une personne privée.

Le marché arrivant à échéance le 31 décembre 2020, une nouvelle procédure de marché doit donc débuter dès à présent pour respecter les délais d'instruction.

Elle a en conséquence l'obligation de respecter les dispositions pour la mise en place d'une procédure de marché de services :

- une publicité préalable afin de permettre la présentation de plusieurs offres concurrentes. La procédure favorise un égal accès des personnes morales de droit privé à l'octroi du marché et permet le respect du principe d'égalité devant les charges publiques.
- un avis du CTP est requis dans le cadre de cette procédure.

Nature et durée du contrat de marché public de service susceptible d'être retenu.

Le marché susceptible d'être conclu dans le cadre de cette procédure sera un marché de services pour une durée de 4 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- D'autoriser monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public de services, de recourir à un appel d'offres dans le cadre du projet de l'accueil périscolaire de la pause méridienne et de l'accueil des mercredis dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus.

Projet d'installation d'un système de vidéoprotection et son contrat de maintenance.

La présente proposition de délibération a pour objet d'acter le principe d''installation de systèmes de vidéoprotection sur la commune de Laboissière en Thelle.

La mise en œuvre de ce dispositif a en effet pour objectif, la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens, dans des lieux exposés à des risques d'agression, de vol.

Dans ces lieux, pourront être installées des caméras permettant d'enregistrer et de stocker des images ainsi que de répondre aux éventuelles réquisitions judiciaires.

Sur le plan financier, l'enveloppe prévisionnelle globale de l'investissement pour 11 caméras est estimée à 63 300 € H.T. Le Conseil Départemental prendrait en charge 44% et 10% de plus si le projet est acté et signé avant le 31 décembre 2020 du montant portant sur l'achat des caméras, de la connectique et du stockeur - enregistreur.

Il resterait à la charge de la Commune 46% de l'investissement.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du conseil municipal :

D'approuver le principe de la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection urbaine ayant pour objectif la sécurité et la tranquillité du domaine public communal, l'installation du dispositif de vidéoprotection décrit et son plan de financement prévisionnel,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE du principe de la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection urbaine ayant pour objectif la sécurité et la tranquillité du domaine public communal.

AUTORISE l'installation du dispositif de vidéoprotection décrit et son plan de financement prévisionnel.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes liés à cette opération.

15. Demande de subvention auprès du Département pour l'installation et l'achat d'un système vidéoprotection.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'effectuer l'achat d'un système vidéoprotection. La mise en œuvre de ce dispositif a en effet pour objectif, la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens, dans des lieux exposés à des risques d'agression, de vol.

Dans ces lieux, pourront être installées des caméras permettant d'enregistrer et de stocker des images ainsi que de répondre aux éventuelles réquisitions judiciaires.

Il présente à cet effet l'étude de faisabilité pour un montant total de 53 800 euros Hors Taxes, ainsi que l'étude technique pour un montant de 9 500 euros HT, projet de vidéoprotection réalisé par ATEKA INGENIERIE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré;

APPROUVE l'achat et l'installation d'un système de vidéoprotection.

SOLLICITE à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental.

PREND l'engagement de réaliser l'achat si la subvention est accordée.

16.Courriers divers.

Contentieux électoral

À l'issue du scrutin du premier tour des élections municipales et communautaires du 15 mars 2020, madame Sylvie COURTAUT a été élue conseillère communautaire par erreur.

Le tribunal administratif doit prononcer l'annulation de la proclamation de l'élection au conseil communautaire de madame Sylvie COURTAUT.

Panneau Pocket

La Municipalité s'est équipée de l'application Panneau Pocket. Les événements locaux, l'actualité et les alertes sur la commune vous seront notifiées sur vos téléphone ou tablettes.

Travaux de voirie – Rue du Puits

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de voirie, rue du Puits devraient être programmés pour la fin de l'année.

Projet de création d'une maison d'assistantes maternelles

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'une habitante de Sainte Geneviève, sollicitant une demande pour créer une maison d'assistantes maternelle (MAM) sur le territoire de Laboissière en Thelle.

Le Conseil Municipal à l'unanimité s'oppose à ce projet.

Gare de Laboissière en Thelle – Le Déluge

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier électronique provenant de madame la Conseillère Régionale des Hauts de France, déléguée aux gares et pôle d'échanges.

Madame Frédérique LEBLANC, Conseillère Régionale nous a saisis au sujet des différents courriers de la Communauté de Communes des Sablons sollicitant une autorisation de prise de possession anticipée du terrain d'assise du futur parking de la gare de Laboissière en Thelle sans réponse à ce jour de la part de la SNCF.

Monsieur le Directeur de programmes de la SNCF Réseau nous assure qu'il nous apportera une réponse courant novembre.

Manifestations annulées

En raison de la situation sanitaire

- Le repas des aînés programmé le 20 septembre 2020 puis reprogrammé le 22 novembre 2020 est annulé.
- Le spectacle des enfants sera également annulé.

La distribution des jouets se fera avec le père noël dans les classes des élèves.

Commémoration du 11 novembre

La commémoration reste maintenue pour le 11 novembre. Le repas de l'UMRAC est annulé.

Règlement intérieur de la bibliothèque

Monsieur le Maire adressera une copie du règlement intérieur de la bibliothèque par courrier électronique à l'ensemble du Conseil Municipal.

Subventions 2020 – Lettres de remerciements

Les associations, Générations loisirs, RéZoArt, Temps libre et le secours catholique tiennent à remercier le Maire ainsi que le Conseil Municipal pour la subvention versée pour 2020.

Remerciements de l'équipe RPE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier électronique provenant de l'équipe RPE, remerciant l'ensemble du Conseil Municipal pour les livres offerts aux enfants.

Bon d'achat

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'une de nos administrés remerciant le Maire, les membres du Conseil Municipal ainsi que le centre communal d'action sociale pour le bon d'achat offert à l'occasion du 14 juillet.

Félicitations à la l'équipe Municipale

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier provenant de Madame la présidente du Conseil Départemental de l'Oise, félicitant l'équipe Municipale élue dès le premier tour du dimanche 15 mars 2020.

Madame Lydie TRIBHOU, conseillère municipale remercie le conseil municipal pour la réalisation des travaux de réfection de terrassement dans l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H10

33

LISTE DES ASSISTANTS MATERNELS AGREES

LABOISSIERE EN THELLE

Nom Prénom	Adresse	Téléphone	Capacité d'Accueil	Disponibilité
DAIX Agnes	66, Grande Rue	03.44.08.95.51	2 Places 0 - 18 ans 2 Places 3 - 18 ans	0 0
DE CASTRO OLIVERA Angela	24, Rue de Méru	03.44.08.57.78	3 Places 0 - 18 ans 1 Place 1 - 18 ans	1 place à partir 01/11/20 0
FOUQUES Sébastien	29, Rue de Méru	03.44.08.32.44	2 Places 0 - 18 ans 1 Place 3 - 18 ans	0 0
HUART Christelle	59, Grande Rue	03.44.08.36.82	2 Places 0 - 18 ans 2 Places 2 - 18 ans	0 0
LUC Sylvie	913, Rue Neuve	06.03.25.27.96	2 Places 0 - 18 ans 2 Places 3 - 18 ans	0 0
NEDELLEC Isabelle	59, Rue du Stade	06.32.98.43.43	3 Places 0 - 18 ans 1 Place 3 - 18 ans	2 places à partir 13/10/20 1 place à partir 13/10/20
PERROTTE Delphine	29, Rue de Méru	03.44.08.32.44	2 Places 0 - 18 ans	0
PINGRENON Virginie	319, rue de Parfondeval Crévecoeur	06.09.37.27.64	4 Places 0 - 18 ans	0
ROBAIL Gloria	17, Résid.de Crévecoeur Crévecoeur	06.29.47.20.01	2 Places 0 - 18 ans 2 Places 3 - 18 ans	0 0
TEIXEIRA PEREIRA Ana Lucia	1012, Rue Neuve	07.81.59.46.33	3 Places 0 - 18 ans 1 Place 2 - 18 ans	0 0
TRIBHOU Lydie	92, Rue Neuve	03.44.08.78.79	3 Places 0 - 18 ans 2 Places 2 - 18 ans	0 0

Place de l'Eglise - 60570 LABOISSIERE EN THELLE

Téléphone : 03.44.08.62.03 - Fax : 03.44.08.83.14

Mise à jour de la liste au 09.11.2020

Philippe, le Géo Trouvetou du Beauvaisis

LABOISSIÈRE-EN-THELLE Philippe Fenolar est un retraité aux multiples talents qui ne cesse de se lancer dans des projets de créations artistiques tous plus insolites les uns que les autres. Portrait.

« *Celui qui reste jeune a tout simplement oublié de vieillir, parce qu'il avait beaucoup mieux à faire dans la vie* », ce mantra tiré d'une carte postale affichée dans sa cuisine, Philippe Fenolar, 79 ans semble en avoir fait une vraie philosophie de vie. Ce septuagénaire, débordant de créativité et d'énergie nous a invité dans sa maison à Laboissière-en-Thelle pour nous présenter ses multiples créations. C'est dans une petite dépendance en bois, rencontre improbable entre une caverne d'Ali Baba pour bricoleur et l'atelier d'un savant fou que ce retraité crée jour après jour, tout ce qui lui passe par la tête. Philippe est avant tout un graveur multi-matières: bois, plastique, marbre mais c'est également un vrai Géo Trouvetou, à l'image de ce canard inventeur qui multipliait les expériences dans le Mickey Magazine. Parmi les nombreux outils et procédés qu'il a mis au point, Philippe a trouvé le moyen de transposer une photographie sur une surface en quelques minutes. Il a également créé de nombreuses maquettes et des jouets géants. Dans sa maison, il nous présente pêle-mêle ses créations par dizaine: une sculpture de bateau en bois, des coquilles de noix transformées en coccinelles, une étagère composée de pinces à linges et tant d'autre objets du quotidien qu'il a métamorphosé. D'où vient la source de cette créativité semble-il inépuisable? De bout en blanc, Philippe ne semble pas savoir répondre à cette question, tout juste plaisante t-il en indiquant sa tête: « *J'ai un bon bureau d'études là et des bon ouvriers là !* ». Mais en grattant un peu sous le vernis de son histoire personnelle, des réponses semblent se dessiner. Philippe a grandi au Maroc, il explique que déjà très jeune, il se fabriquait ses propres jouets: « *Je faisais des camions en terre glaise et quand les marocaines faisaient cuire le pain, j'en profitais pour le faire cuire* ». Phillipe a travaillé pendant près de 40 ans comme employé de quincaillerie à Méru. Il n'a jamais cherché à faire de ses créations une activité professionnelle, même s'il explique que celle-ci lui ont tout de même permis de sortir de « *coups dur* » en les vendant de temps à autre sur des foire, marché et autres brocantes. A l'aube de ses 80 ans, Philippe nourrit encore mille et un projets de créations. Le retraité aimerait également pouvoir transmettre son savoir aux jeunes générations.

Jimmy Hautecloche

Un OVNI pour Zitrone

Parmi les nombreuses anecdotes de Philippe, l'une d'elle ne manque pas de saveur. En 1976, le maquettiste de TF1 vient acheter des outils à la quincaillerie où il travaillait. Il explique à Philippe qu'Antenne 2 lui a demandé de créer un OVNI mais qu'il ne peut pas le faire car il est sous contrat d'exclusivité avec TF1. Philippe lui propose de le faire et c'est ainsi que sa soucoupe volante se retrouve dans une émission animée par Léon Zitrone, Marie Forêt et Sacha Distel.

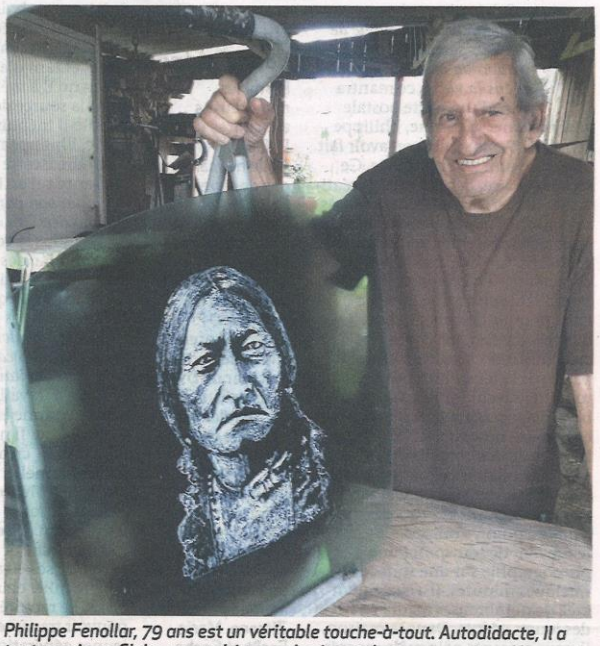

Philippe Fenollar, 79 ans est un véritable touche-à-tout. Autodidacte, Il a tout appris au fil de ses expériences de vies et de ses rencontres. Un savoir qu'il aimerait désormais pouvoir transmettre aux jeunes générations.

FORMIDABLE ÉLAN DE SOLIDARITÉ

Joël passera l'hiver avec un toit neuf

LABOISSIÈRE A l'appel d'Olivier Magasin, une quinzaine d'habitants dont des membres du club de foot, des jeunes, des associations et une entreprise ont refait bénévolement le toit de Joël.

En ces temps de nouvelles moroses, il est particulièrement plaisant de découvrir au hasard du canton, une histoire qui fait chaud au cœur. Cette histoire, c'est celle de Joël Hamm. Joël Hamm, 69 ans est né à Laboissière en Thelle et est un habitant de Laboissière depuis toujours, ancien élu du village, ancien pilier de l'équipe de foot puis devenu fidèle supporter. Menuisier de formation il a toujours fait preuve de solidarité avec les Buccériens en mettant son savoir-faire à leur disposition. Mais, voilà, avec les années, il est dorénavant diminué par l'âge et la maladie.

UN COÛT DE 20 À 30 000 €

La toiture de la maison de Joël Hamm était en très très mauvais état, il y avait de nombreuses infiltrations dans la maison. Depuis quelques années même, elle était bâchée pour essayer de limiter les dégâts mais ce n'était qu'une solution temporaire. Certains éléments de charpente ont même été endommagés par les infiltrations d'eau. Le coût d'une réfection par un professionnel avoisinerait les 20 à 30 000€. Trop important pour les finances de ce retraité. Début septembre, Olivier Magain, un ami de Joël, élu de la commune, a l'idée de tout mettre en œuvre pour arriver à refaire la toiture pendant les vacances scolaires d'octobre . Il envoie quelques textos à une quarantaine d'habitants du village connaissant bien Joël. Une quinzaine se déclarent disponibles pour cette période, que ce soit pour une journée ou plus. Parmi les volontaires, il y avait: des amis de Joël, des amis des amis de Joël, des voisins, des dirigeants et des jeunes du club de foot. La mairie a également soutenu le projet.

Elu de la commune, Olivier Magain, un ami de Joël a eu l'idée de refaire la toiture pendant les vacances de la Toussaint. Il a reçu le soutien de nombreux habitants.

UNE ENTREPRISE LOCALE GUIDE LES TRAVAUX

Une entreprise locale de couverture/bardage (qui souhaite garder l'anonymat) a également été sollicitée. Elle a dépêché sur place un conseiller technique, permis d'acheter des matériaux à tarif préférentiel et mis du matériel d'échafaudage à disposition. La couverture a été réalisée en bacs acier imitation tuiles couleur anthracite; investissement : moins de 4000€ et beaucoup, beaucoup de bonne volonté.

LA PARTIE GARAGE FAITE AUX BEAUX JOURS

Pour Joël, une dépense nulle et la joie d'être désormais au sec. La maison est en forme de longère de 28 m de long, et il a fallu 10 jours pour couvrir la partie maison. Les 5 m restants pour couvrir la partie garage seront faits aux beaux jours car il y a un gros travail à réaliser sur la charpente. Au final, un grand service rendu et un bel élan de solidarité. Pour tous les participants, ce fut l'occasion de réaliser une œuvre commune, dans une ambiance qui s'est révélée enjouée et amicale.

35

Bel élan de solidarité

Olivier, Gilles, Jérôme, Fabien et les autres, se sont organisés pour venir en aide à Joël HAMM, 69 ans, figure emblématique de notre commune.

Depuis plusieurs années, Joël vit un vrai cauchemar lorsqu'il pleut. Sa toiture est devenue une passoire ce qui occasionne des fuites dans son logement.

Joël atteint d'une grave maladie est incapable de régler seul le problème.

C'est là qu'une chaine de solidarité s'est mise en place.

Sous l'impulsion d'Olivier, qui a su motiver une quinzaine de personnes ont pris la décision d'organiser une chaine de solidarité pour aider son ami Joël.

La quinzaine de bénévoles se sont mobilisés et ont réhabilité la couverture de la maison.

Joël va pouvoir dormir sereinement sans se réveiller la nuit.

Jean-Jacques THOMAS

ETAT CIVIL 2ème SEMESTRE 2020

DECES

Nicole VACHERON décédée le 14 juin 2020 à Beauvais, Oise
Claude KELLER décédé le 24 juin 2020 à Laboissière en Thelle
Antonio ANTUNES décédé le 02 juillet 2020 à Beauvais, Oise
Fabienne ROGER décédée le 06 août 2020 à Saint Ouen l'Aumone, Val d'Oise
Mauricette PRILLIEZ décédée le 09 août 2020 à Beaumont sur Oise, Val d'Oise
Yvette GUEYDAN décédée le 27 août 2020 à Laboissière en Thelle, Oise
Madeleine VANDEN BERGHE décédée le 30août 2020 à Laboissière en Thelle, Oise
Robert CORNIC décédé le 04 septembre 2020 à Chaumont en Vexin, Oise
Joël PLAUD décédé le 14 septembre 2020 à Amiens, Somme
Henri ROLLIN décédé le 22 septembre 2020 à Laboissière en Thelle, Oise
René WOU décédé le 12 septembre 2020 à Chaumont en Vexin, Oise
Didier HEURTON décédé le 15 septembre 2020 à Amiens, Somme

NAISSANCES

Idriss VIDALENC né le 16 juin 2020 à Beauvais
Mya MEURGER née le 17 juillet 2020 à Beauvais, Oise
Tiago PIHAN né le 20 septembre 2020 à Beauvais, Oise
Élyana SHIPMAN née le 30 septembre 2020 à Beaumont sur Oise, Val d'Oise
Titouan LEBREC né le 30 septembre 2020 à Pontoise, Val d'Oise
Tilio LEBREC né le 30 septembre 2020 à Pontoise, Val d'Oise
Serena CAMPANA LOPES née le 03 décembre 2020 à Pontoise, Val d'Oise

MARIAGE

Geoffrey QUIGNON et Célia CHAPON - le 12 septembre 2020 à Laboissière en Thelle, Oise

PACS

Pierre MALLON et Audrey LANDRECIES – le 02 novembre 2020 à Laboissière en Thelle, Oise

37

La salle des fêtes

Elle peut vous accueillir pour vos réunions familiales, mariages, fêtes d'enfants, anniversaires, banquets ou autres cérémonies et vous propose à la location sa salle des fêtes avec toutes commodités sur un terrain fermé.

Elle peut recevoir entre 120 et 130 convives au maximum. Son occupation devra se faire dans le respect de la tranquillité du voisinage et de l'environnement.

Elle est en priorité réservée aux Buccériens, mais elle peut être ouverte à des personnes extérieures au village.

Les tarifs sont les suivants :

	Résidents	Non-résidents
Du samedi Au Dimanche	400 €	800 €

Pour toutes précisions supplémentaires et réservations, vous pouvez contacter la secrétaire de Mairie, Lydie BRACONNIER, aux heures d'ouvertures habituelles de la Mairie.

38

LISTE DES ASSOCIATIONS DE LABOISSIERE EN THELLE

LES JOYEUX BUCCERIENS
MME CLAUDINE THEVENART
06.67.84.96.46

LES PETITS BUCCERIENS
MME LYDIE TRIBHOU
03.44.08.78.79

L'AMICALE DES JEUNES
MR J.PHILIPPE PIOCELLE
03.44.08.95.43

TEMPS LIBRES
MME JEANINE PORRON
03.75.41.28.55

GENERATION LOISIRS
MR CLAUDE BARLEMONT
06.38.77.05.64

REZOART
MR MICHEL TAITINGER
09.84.09.28.82

DANSELAVIE
MME ANNE LAGESSE
03.44.08.96.20

123 SOLEIL

LES ECHOS DE LABOISSIERE
MR DENIS PLECIS
03.44.52.08.42

P TIT BICHIQUES
MR ANTOINE BROUC
03.44.07.17.55

39

Amicales des Jeunes de Laboissière

Reprise pour la saison 2020-2021

Nous venons de connaître une saison 2019/2020 inédite qui s'est arrêtée très tôt suite à une pandémie qui paralyse notre vie de tous les jours, nos loisirs et notre économie et qui mets surtout à mal notre santé. Nous avons repris cette saison 2020/2021 avec un certain nombre d'incertitude, une nouvelle saison déjà interrompu depuis le trente octobre 2020, avec une suspension de toutes les compétitions qui fait suite à une seconde vague du COVID , gardons-nous bien de porter un jugement sur la manière dont est géré cette situation, d'autres le font pour nous, faisons-en sorte d'en atténuer les effets.

Malgré une longue interruption de nos activités footballistiques, nous avions quelques craintes sur le nombre de personnes décidés à retrouver le chemin des terrains et c'est avec un grand soulagement que nous avons constaté, au sein de notre village et de notre club, que la ferveur n'était pas redescendue et que pratiquement tous nos licenciés étaient de retour, pour cette nouvelle saison et même nous enregistrons un plus grand nombre de licenciés jamais atteint par le club à ce jour. Une grande satisfaction pour toutes les personnes qui donnent de leur temps et de leur énergie pour assurer la bonne marche de notre association.

Nous parlerons d'abord de notre section Babys qui rencontre un vrai succès, avec une dizaine de petits, bien encadré le samedi matin par Raphaël, Maxime et Gabriel.

Ensuite, ce sont les U6/U7 dont s'occupe Gabriel le mercredi après-midi et pour compléter avec Eddy le samedi matin.

Puis nous avons les U8/U9 qui ont été repris par Eliot et Robin, désormais des piliers dans la formation de nos plus jeunes, ils sont accompagnés par Benoit pour les plateaux du samedi.

Après, nous avons la catégorie des U10/U11, où nous retrouvons Sacha et Hugo, désormais incontournables pour notre club et pour nos jeunes, accompagné de Matthieu pour les plateaux du samedi. Cette catégorie est certainement la plus prolifique en nombre de joueurs.

Pour les U12/U13 nous rencontrons de nouveau des difficultés à compléter le groupe

avec un effectifs trop restreint, mais la bonne volonté de Patrick et de José semble avoir raison des problèmes rencontrés.

Nous avons également Greg qui, par son expérience, se pose en responsable jeunes pour la communication et une bonne gestion de toutes ces catégories.

Nous en arrivons à la catégorie des U/15 qui a été difficulté pour commencer la saison avec un effectif un peu juste et leur entraîneur Valentin, heureusement plein de bonne volonté, qui découvre les joies du coaching mais qui a tout à apprendre. Cédric apporte son expérience par la communication importante pour la cohésion du groupe.

Viennent enfin les U/18 qui redémarrent cette saison bien entourée par l'infatigable Patrick et par le coach principal Luc. Pour cette catégorie, les premiers résultats laissent entrevoir de bonnes perspectives.

Nous enregistrons également le retour des vétérans sous la pulsion de Laulau et de José. C'est avec une grande satisfaction que nous avons vu revenir nos anciens qui sont un peu l'âme du club.

Nous terminerons enfin par nos seniors qui, au terme d'une saison inédite puisque incomplète, ont vu l'accession de nos équipes A et B en division supérieure, là encore une première pour le club. Les premiers résultats de notre équipe A ne sont pas à la hauteur des espoirs de Romain, qui a effectué un gros travail dans le recrutement à l'inter-saison, mais un trop grand nombre de blessés en ce début de saison et l'apport d'un grand nombre de nouveaux joueurs, lui complique fortement la tâche pour constituer un groupe.

Pour l'équipe réserve, l'arrivée d'Arnaud pérennise le travail de Thierry qui, nous l'en remercions grandement, se consacre désormais totalement à l'arbitrage, élément essentiel pour le bien et la bonne marche du club.

Je n'oublie pas le travail effectué dans l'ombre par Georges, secrétariat, traçage du terrain, remise en état de nos structures, installations des filets et toujours disponible pour le club.

Je n'oublie pas également Laulau et Sophie qui participe à l'animation de notre association en dirigeant la buvette.

Je ne saluerai jamais assez cette force vive que sont tous ces bénévoles, de nos plus jeunes aux plus anciens, sans qui le club ne pourrait exister et perdurer. Le temps qu'ils donnent au sein et en dehors de notre association est vital, savoir se remettre en question, donner de sa personne, donner de son temps, apporter aux autres un peu de soi et partager son savoir pour en faire profiter autrui force le respect. Un grand merci à vous tous qui donnez tant pour recevoir peu, excepté peut-être des critiques, ce qui est dans l'ordre des choses aujourd'hui. Les associations sont essentielles pour l'animation et la vie d'un village. Encore un grand merci à notre équipe de dirigeants qui fait grandir le club et sans qui celui-ci n'existerai pas.

Je remercie nos sponsors SPEED DEPANNAGE (Stéphane DELEU) pour son aide et son implication dans notre club, la société LCIE de Lardières (Romain et Fabien LEMAIRE),

41

la société de Dépannage JORY et Fils, la société de RB Rénovation (Mr Brizard) la société Trans-Grutage (L. Hourdé) qui nous apportent une aide financière pour nous doter d'équipement, indispensable pour la vie de nos clubs.

Je ne finirai pas sans oublier la municipalité et le soutien des élus qui contribue pour beaucoup à la vie du club et à sa pérennité, essentiel pour notre association, et qui nous aide à porter très haut les couleurs de Laboissière dans tout le département.

Cette année 2020 aura été particulièrement éprouvante pour tous, nous garderons un souvenir, qui restera longtemps graver dans nos mémoires, de cette période faite de doutes, de craintes, de questions qui ont remis en cause tous nos fondamentaux. La saison est à l'arrêt mais nous espérons que les voyants seront au vert pour une reprise prochaine de la compétition. Nous devons garder l'espoir que cette situation trouvera vite une issue pour le bien de tous.

Je termine simplement en vous souhaitant une année 2021 bien meilleur que 2020, respectez les gestes barrières, prenez soins de vous et de vos proches et portez-vous bien, dans l'attente de vous revoir sur les terrains.

Mes vœux les plus sportifs à tous.

Coordonnés pour le club : 03 44 08 69 69

Le président de l'AJ Laboissière

Mr PIOCELLE Jean-Philippe

42

L'association RéZoart, comme toutes les activités "non essentielles" a dû renoncer avec grand regret et une immense déception, aux ateliers Vitrail depuis le 29 octobre.
Si les conditions sanitaires le permettent, nous espérons reprendre à compter du 4 janvier 2021.
Les débutants peuvent intégrer les cours à n'importe quel moment dans l'année.
Pour tout renseignement; contacter :
Mme TAITINGER au 06 74 51 24 08 ou par mail : rezoartparis1@gmail.com
Nous espérons vous accueillir nombreux.

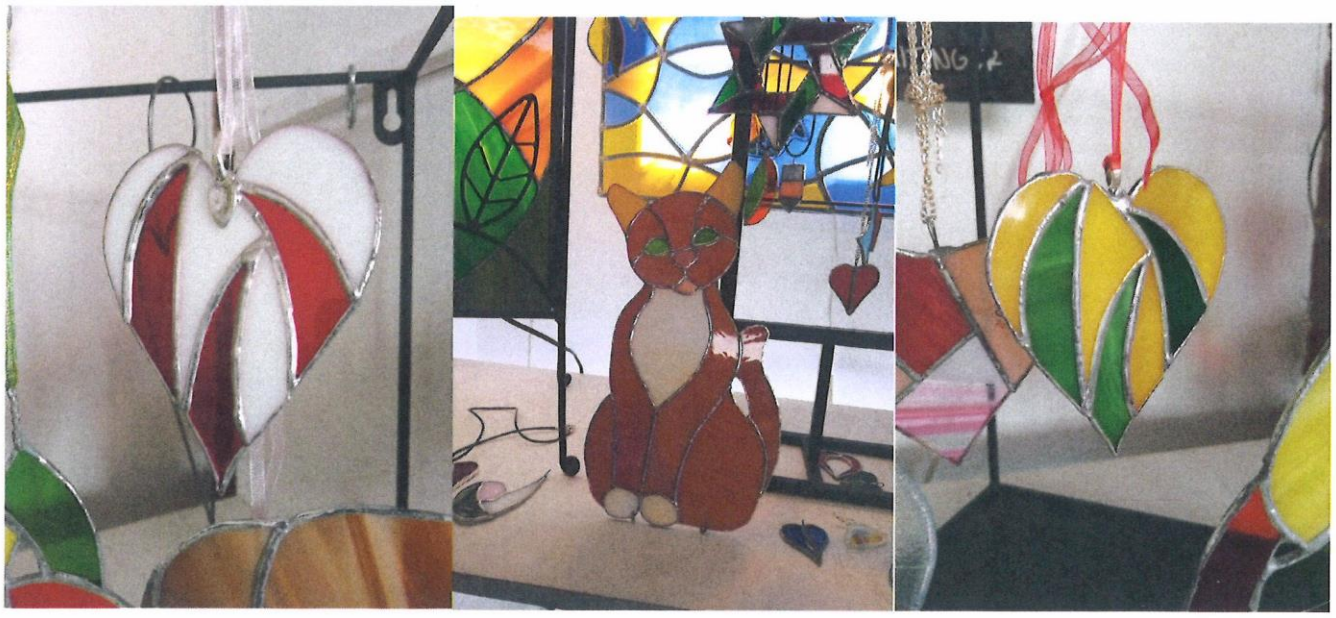

LE COIN DES POETES

Nuit de neige

La grande plaine est blanche, immobile et sans voix.
Pas un bruit, pas un son ; toute vie est éteinte.
Mais on entend parfois, comme une morne plainte,
Quelque chien sans abri qui hurle au coin d'un bois.

Plus de chansons dans l'air, sous nos pieds plus de chaumes.
L'hiver s'est abattu sur toute floraison ;
Des arbres dépouillés dressent à l'horizon
Leurs squelettes blanchis ainsi que des fantômes.

La lune est large et pâle et semble se hâter.
On dirait qu'elle a froid dans le grand ciel austère.
De son morne regard elle parcourt la terre,
Et, voyant tout désert, s'empresse à nous quitter.

Et froids tombent sur nous les rayons qu'elle darde,
Fantastiques lueurs qu'elle s'en va semant ;
Et la neige s'éclaire au loin, sinistrement,
Aux étranges reflets de la clarté blafarde.

Oh ! la terrible nuit pour les petits oiseaux !
Un vent glacé frissonne et court par les allées ;
Eux, n'ayant plus l'asile ombragé des berceaux,
Ne peuvent pas dormir sur leurs pattes gelées.

Dans les grands arbres nus que couvre le verglas
Ils sont là, tout tremblants, sans rien qui les protège ;
De leur œil inquiet ils regardent la neige,
Attendant jusqu'au jour la nuit qui ne vient pas.

Guy de Maupassant (1850-1893)

RECETTES

Parmentier de confit de canard au foie gras

INGRÉDIENTS : 6 PERS.

- 6 cuisses de canard confites
- 1 kg de pommes de terre type Bintje
- 200 g de foie gras de canard
- 2 tomates
- 2 échalotes
- 25 cl de lait
- 100 g de beurre
- muscade
- sel, poivre

- **1.** Préchauffez le four th.6 (180°C).
- **2.** Hachez les échalotes et coupez les tomates épépinées en brunoise. Épluchez et coupez les pommes de terre en morceaux. Faites-les cuire pendant 10 min dans un premier faitout d'eau bouillante salée.
- **3.** Pendant ce temps, séparez la peau, le gras, les os et le croquant des cuisses de canard. Effilochez la viande à la fourchette. Dans un second faitout, faites fondre une cuillère de gras de canard à feux doux. Faites-y blanchir les échalotes, ainsi que les tomates. Ajoutez le confit de canard, le foie gras et laissez mijoter. Salez légèrement et poivrez à votre convenance.
- **4.** Écrasez les pommes de terre en purée, en incorporant le lait et le beurre préalablement bouillis avec un peu de muscade. Disposez dans un plat le mélange de confit de canard, puis recouvrez avec une couche de purée.
- **5.** Enfournez pour 10 minutes, et faites-le gratiner jusqu'à ce que sa croûte soit bien dorée. Servez votre hachis parmentier de confit de canard au foie gras avec une salade verte assaisonnée.

ASTUCES

Vous pouvez également réaliser un hachis parmentier de canard avec une sauce au miel et aux fruits rouges pour remplacer le foie gras de canard dans cette recette.

Bûche chocolat blanc et framboises au Thermomix

INGRÉDIENTS : 6 PERS.

Pour la génoise :

- 4 œufs
- 80 g de sucre roux
- 25 g de farine
- 45 g de maïzena
- 1 sachet de levure

Pour la ganache au chocolat blanc

- 2 feuilles de gélatine
- 200 g de crème liquide froide à 30% MG
- 150 g de chocolat blanc pâtissier
- 200 g de framboises fraîches
- 1 c. à soupe de cacao en poudre non sucré

- **1.** La génoise : préchauffez le four à 180°C. Dans le bol du robot, placez le fouet. Ajoutez les œufs et le sucre puis programmez 10 min à 37°C en vitesse 3. Ajoutez la farine, la maïzena et la levure puis mélangez 15 sec en vitesse 3. Versez sur la plaque de votre four recouverte de papier sulfurisé et faites cuire 8 min. Retournez-la sur un torchon humide et roulez-la.
- **2.** La ganache au chocolat blanc : mettez les feuilles de gélatine à ramollir dans un bol d'eau froide pendant une dizaine de minutes. Mettez 150 g de crème très froide dans le bol du robot puis insérez le fouet. Montez la crème en chantilly 4 min en vitesse 4.
- **3.** Transvasez dans un autre récipient puis enlevez le fouet. Mettez les 50 g de crème restants dans le bol du robot et chauffez 2 min à 70°C en vitesse 1. Ajoutez la gélatine égouttée et mélangez 10 sec en vitesse 4. Ajoutez le chocolat en morceaux et faites fondre 2 min à 50°C en vitesse 2. Transvasez dans un autre récipient. Incorporez délicatement la chantilly à cette ganache au chocolat blanc à l'aide de la spatule et placez au frais.
- **4.** Montage : déroulez la génoise refroidie et retirez la couche brunie pour ne laisser que le biscuit tendre et jaune. Tartinez avec une partie de la ganache, ajoutez les framboises et enroulez la génoise. Recouvrez la bûche du reste de ganache à l'aide d'une spatule et décorez à la fourchette. Placez au frais pendant 2 heures avant de déguster. Saupoudrez de cacao et décorez avec quelques framboises.

ASTUCES

Vous pouvez réaliser votre bûche la veille en la plaçant au frais pour la conserver. Vous pouvez, également, parsemer des petits éléments sucrés ou des paillettes de sucre.

JEUX

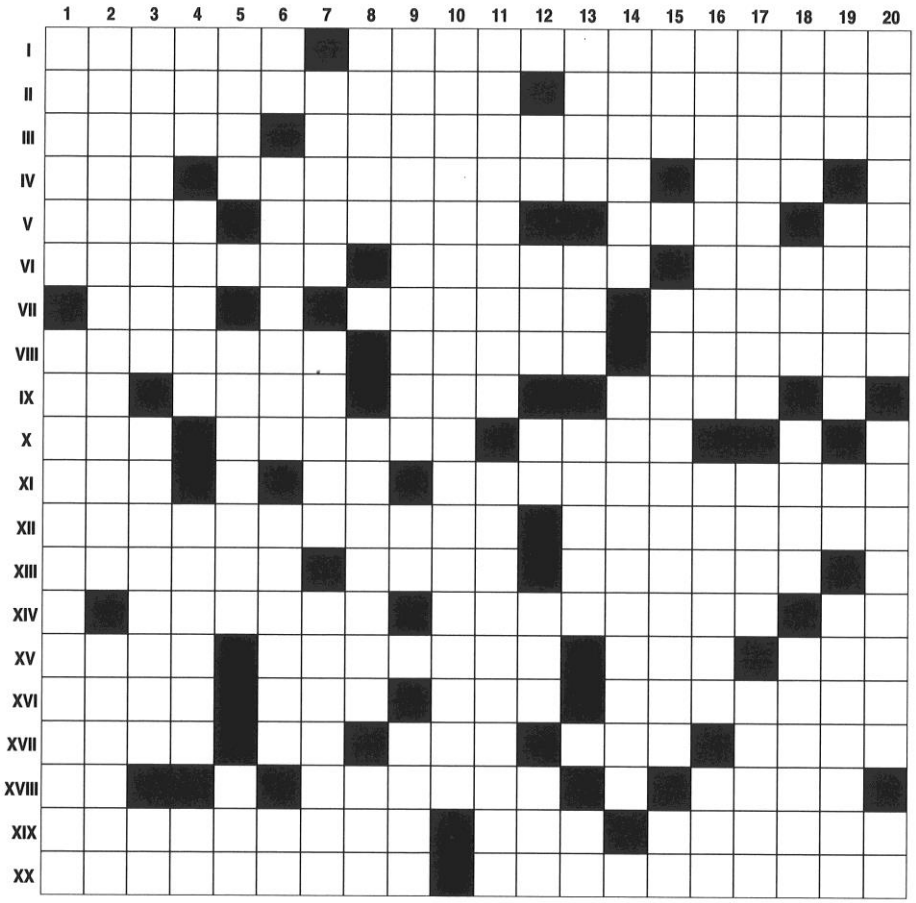

HORIZONTALEMENT

I. Messe, par exemple. Une femme folle à la messe, par exemple. **II.** Parties dans la rue. Insectes d'eau. **III.** On y descendait pour s'y battre. Baissent le pH. **IV.** Il fait rire. Destituèrent. Troisième en peinture. **V.** Transmis sur les ondes. Relève les plats en Inde. Cri des Bacchantes. En Champagne. **VI.** Comptés depuis Jésus. Altérés. Contenu de vessie. **VII.** Direction. A ne pas manquer ! Mise dans l'embarras. **VIII.** En face et en trois parties. Province de Chine. Les premières sont vertes. **IX.** Initiales de Marianne. On y met le feu. Deux rouges et un noir. Un peu avancé. **X.** Ancienne colonie. Pieds avec une brève et une longue. Tenu avant de jouer. **XI.** A combattu les Anglais. Dans l'eau. Bien complexe en trois mots. **XII.** Sortir de l'église. Note. **XIII.** Type d'euphorbes. Plein de bon sens. On lui a dit "*T'as de beaux yeux, tu sais ?*". **XIV.** Acide aminé. Accordons. Personnel. **XV.** Mêles aux cartes. Précède le comte. Un égo très perturbé. A gauche de l'aorte. **XVI.** Unis. Est censé soigner le monde. Lettres de Chengdu. Calme. **XVII.** Permet de saisir. Six. Avant le khi. Pronom personnel. Préposition. **XVIII.** Béryllium. Corps flottants. Petite éminence. **XIX.** Il lave. Premier habitant de l'Utah. Font attendre. **XX.** Permettent de monter. Permet d'avoir un coeur de cochon.

VERTICALEMENT

1. Font des éclairs. On doit pouvoir y croire. **2.** Bâtisseurs d'atolls. Les plus grandes. **3.** Gentilé pour la Terre de Feu. Prodiguent un enseignement supérieur. Scandium. **4.** Fils d'arabe. Souvent imprimé sur la cire. Grand voyageur. Possessif. **5.** Se fait souvent remercier. S'enroulent en hélice. On l'a à l'oeil. **6.** Par exemple. Tribu malgache. Auteur de SF. Va par paire dans le vivier. **7.** Peuple de Namibie. Moins pénible que de moissonner, selon Goethe. Pays des Namas. **8.** Rouges. Envoyés en fin de lettre. Coeur de Boers. **9.** Quand peu commandent beaucoup. Possessif. Pas altérés. **10.** Illégitime, en cinq mots. **11.** Premier président malgache. Il n'arrive pas à croire. **12.** Fer. Gendarme de la télé. Emetteur d'ordre. Il est hallucinant. Devant la raison sociale. **13.** Réputée verte. Née par le siège. Auteur de "*Tombe la neige*". Préposition. **14.** Accords. Il rentre les mains vides. **15.** Grande école. Otto et Bob en font partie. C'est le boss. **16.** Les bains quand c'est trop loin. Il fait pleurer. Autour de l'île. **17.** Allongèrent. Sont septièmes en Grèce. Elle est vénérée. **18.** Un millimètre de mercure à la renverse. Commune de Saône-et-Loire. C'est la fin du printemps. Moitié-moitié. **19.** Quartier d'Iéna. Charges d'animaux. Note. Il touche. **20.** Souvent avant d'être adoptées. Est devenue sur Seine en 1968. Réfléchi.

47

Verbes (1)

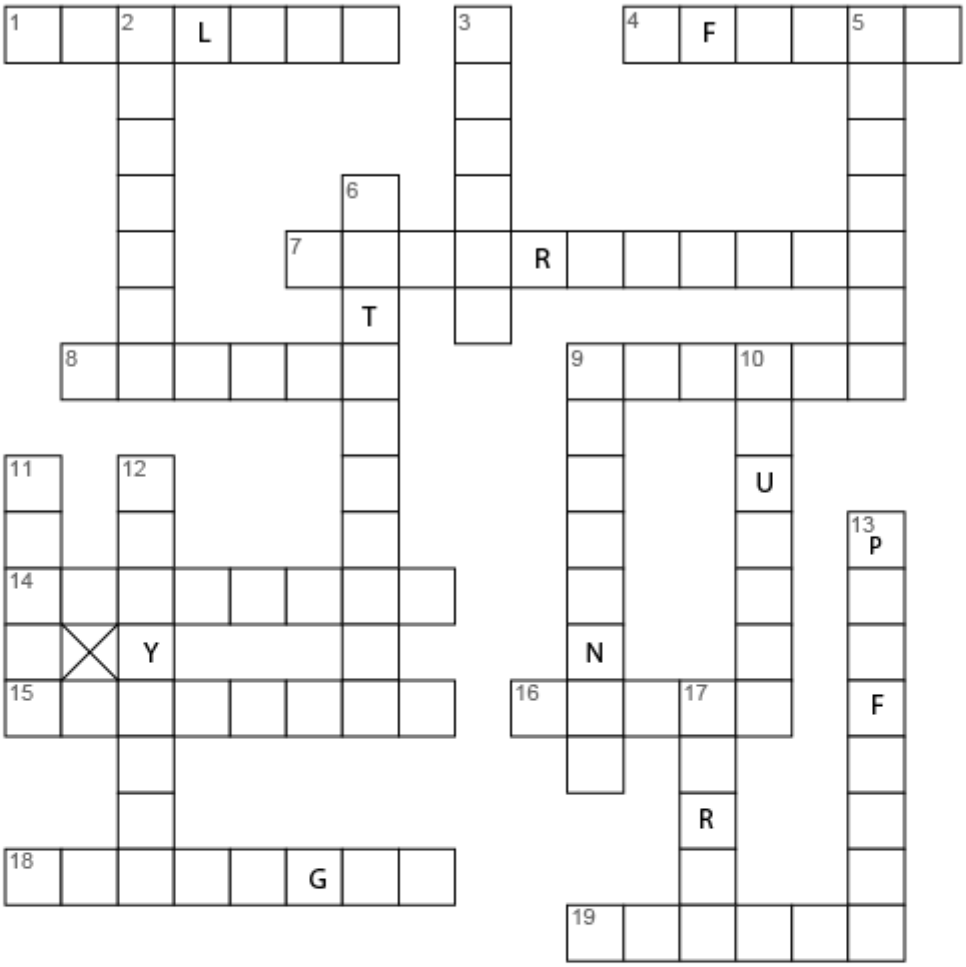

HORIZONTAL

1) Ne pas se souvenir.
4) Donner un cadeau.
7) Mettre une chose à la place d'une autre.
8) Abandonner quelqu'un alors qu'il nous faisait confiance.
9) Faire exactement comme quelqu'un.
14) Venir en aide à quelqu'un.
15) Écrire ce qui a déjà été écrit.
16) Répandre des graines.
18) Séparer en plusieurs parts.
19) Crier très fort.

VERTICAL

2) Faire mal.
3) Crier pour le chien.
5) Ne pas savoir.
6) Faire entrer.
9) Faire pencher quelque-chose.
10) Sentir avec la peau.
11) Couper les poils ou les cheveux très courts.
12) Utiliser une chose pour en faire autre chose.
13) Percer un trou.
17) Aller à l'aventure sans but.

lululataupe.com

48

JEU POUR ENFANTS

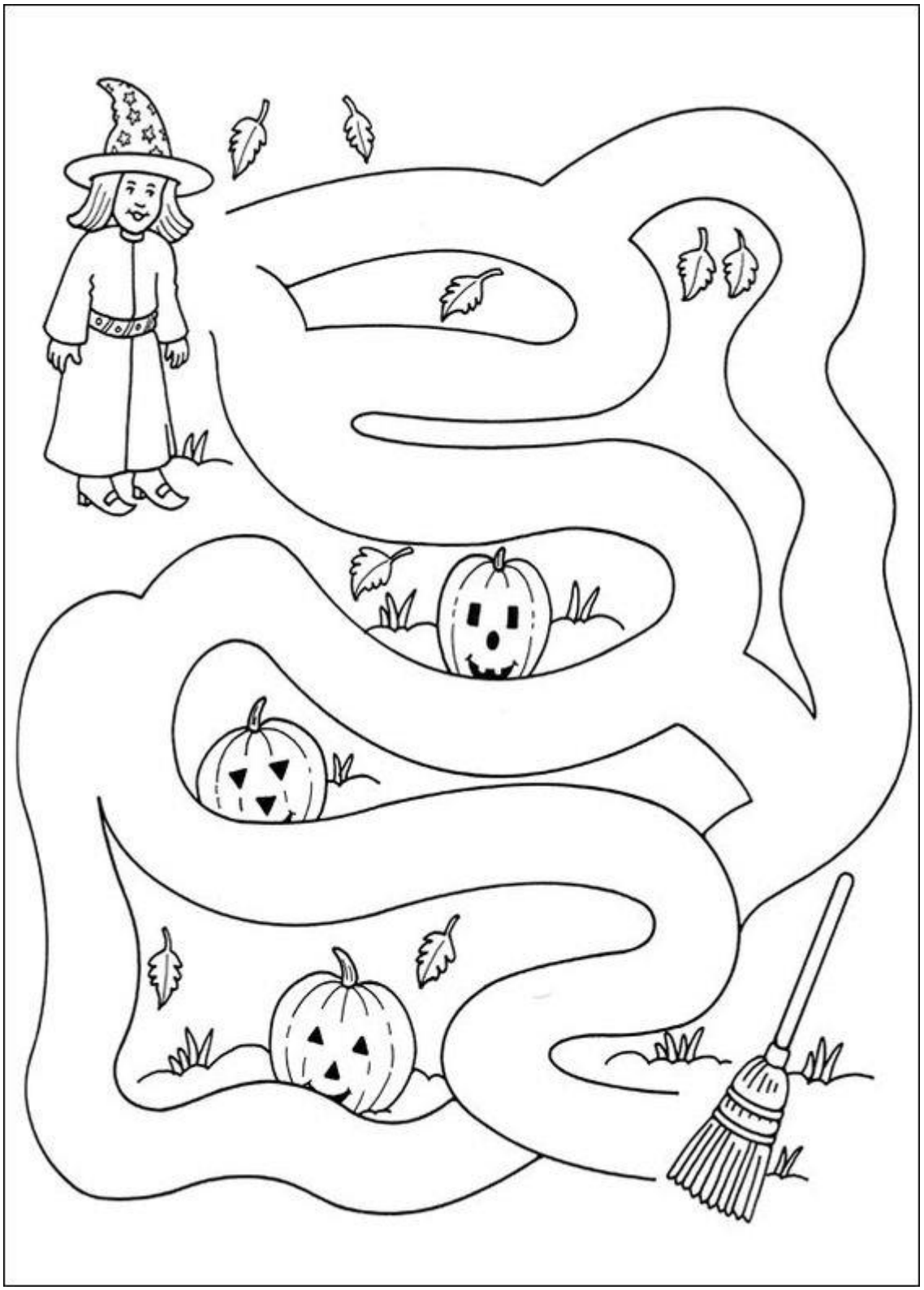

49

50

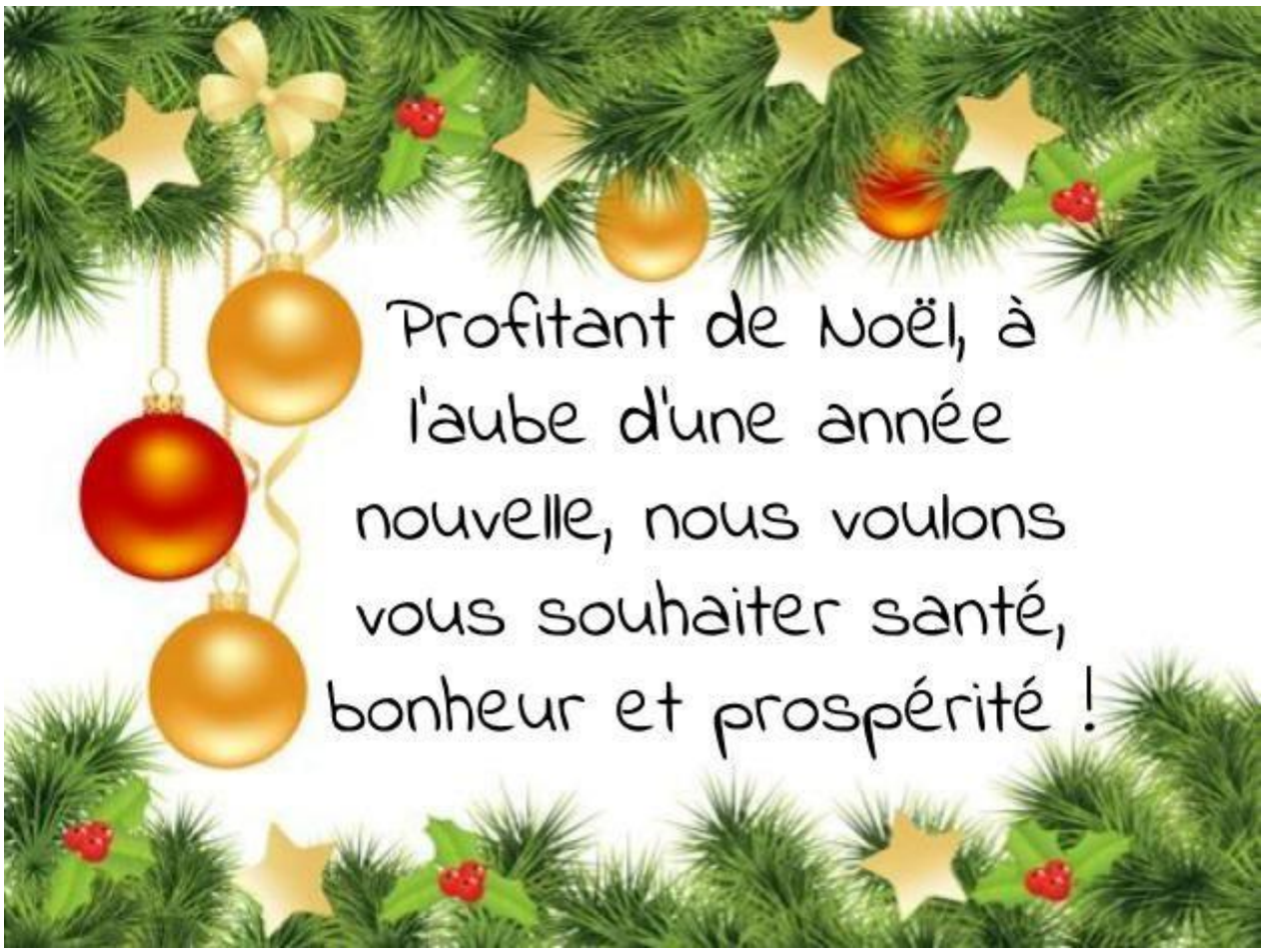

Imprimé par nos soins